



# REGLEMENT SAISON 2023/2024

Approuvé le 7 Octobre 2023 à Toulon

## REGLEMENT SPORTIF

(pages 2 à 8)

- 1. Organisation générale**
  - a) Horaires des compétitions.
  - b) Plateaux d'évolution
  - c) Engagements.
    - o des tireurs.
    - o des arbitres.
  - d) Indemnisation des arbitres
  - e) Récompenses
  - f) Envoi des résultats
- 2. Licences, affiliations, catégories d'âges**
- 3. Règles médicales.**
- 4. Critères de sélection aux championnats de France.**
- 5. Qualifications à la fête des jeunes**
- 6. Qualifications à la fête des jeunes et aux championnats de France par équipes**
- 7. Critères de sélection aux championnats de France individuel et par équipes M17/M20/SENIORS**
- 8. Vétérans épée hommes V1, V2, V3**
- 9. Règlement pour épreuves des jeunes (catégorie M7 à M13)**
- 10. Formule des épreuves de la Ligue d'Escrime Région Sud**
- 11. Normes des tenues**

## RÈGLEMENT FINANCIER

(pages 9 à 11)

- 1. Aide aux clubs organisateurs**
- 2. Aide aux tireurs de la Ligue d'Escrime**
- 3. Aide aux Comités Départementaux**
- 4. Stages sportifs, regroupements et formations**

### Annexes :

1. Stages de détection / Entraînement Régional – annexe 1 page 12
2. Prix des licences et affiliations 2023/2024 – annexe 2 page 13
3. Compte-rendu d'épreuve – annexe 3 page 13
4. Compte-rendu financier d'arbitrage – annexe 4 page 15
5. Aide aux tireurs – annexe 5 page 16

Le règlement des épreuves est le document officiel de la Ligue d'Escrime Région Sud permettant à la fois aux clubs, enseignants, tireurs et organisateurs d'appliquer les règles adoptées par l'Assemblée Générale pour la saison 2023/2024.

Les règles relatives à l'organisation des épreuves sont définies et précisées dans le document « Cahier des charges des épreuves régionales 6 armes toutes catégories ».

# REGLEMENT SPORTIF

## 1. ORGANISATION GENERALE

### a) Horaires des compétitions.

Samedi : 14 h 00 Dernier appel  
Dimanche : 10 h 00 Dernier appel

En cas d'organisation de plusieurs compétitions, l'organisateur se réserve le droit de décaler les horaires, mais en aucun cas le dernier appel ne pourra avoir lieu avant 9 h 00.

### b) Plateaux d'évolution

Ces plateaux sont exclusivement réservés aux tireurs en lice et aux arbitres.

Les capitaines d'équipes seront autorisés à pénétrer sur les plateaux :

- ✓ Pendant la minute de repos lors des tableaux d'élimination directe,
- ✓ Avec l'autorisation de l'arbitre pour un problème matériel pendant les poules et tableau

**DANS TOUS LES CAS, LA RÈGLE DE LA COURTOISIE SERA APPLIQUÉE AINSI QUE LE R.I. POUR LES ÉPREUVES ET LES RÈGLEMENTS DE LA FFE.**

### c) Engagements

#### Tireurs :

Les engagements se font obligatoirement sur l'extranet de la FFE pour toutes les épreuves qui entrent dans un classement FFE ou de Zone, se déroulant sur le territoire Région Sud.

Dans le cas où le tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis et à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement maximum initialement prévu pour cette compétition.

Les tireurs concernés devront avoir prévenu l'organisateur de leur engagement hors délai par tous les moyens possibles.

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.

#### Droit d'engagement :

- Individuel : 10 € de M9 à Vétérans
- Équipes de 4 tireurs : 40 €
- Équipes de 2 tireurs M11 et M13 Hommes, Dames et Mixtes : 20 €

#### Arbitres :

Cf. Réglementation de l'arbitrage fédéral en vigueur

La Commission régionale d'arbitrage (CRA), sous la responsabilité de son Président et sous couvert du Cadre Technique, organisera, dans le respect du règlement de la Commission Nationale d'Arbitrage :

- La formation (stage),
- L'évaluation pratique et théorique (QCM),
- La liste des arbitres sur les épreuves nationales dans la Ligue d'escrime Région Sud.

Elle fera appliquer l'harmonisation de l'arbitrage. (Voir règlement de la CRA)

Les présidents des Commissions Territoriales d'Arbitrage coordonneront la formation (stage et pratique) dans les épreuves territoriales et interterritoriales.

Un arbitre référent, appartenant à la CRA, sera présent sur chaque compétition (de son ouverture à la clôture). Son rôle est défini par la commission d'arbitrage.

**Un prix de l'arbitrage (récompense) sera décerné dans le cadre des compétitions H2032, le DT et le référent à l'arbitrage composeront le jury.**

#### d) Indemnisation arbitres

Les organisateurs indemniseront les arbitres sur la base du tarif FFE.

- arbitre international : 100 € la journée
- arbitre national : 70 € la journée – En formation nationale : 50 € la journée
- arbitre régional : 45 € la journée – En formation régionale : 30 € la journée
- arbitre territorial : 30 € la journée
- arbitre en formation territoriale : 25 € la journée

Pour les compétitions Région Sud et de Zone Sud-Est organisées sur le territoire Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur un bonus complémentaire à l'indemnité d'arbitrage sera attribué aux arbitres officiant à partir des ¼ de finale, se décomposant comme suit :

- 5 € par arbitre ayant officié en ¼ de finale
- 10 € par arbitre ayant officié en ½ finale.
- 10 € par arbitre ayant officié en finale.

Désignation des arbitres par le référent ou le Directoire Technique.

NB : ces bonus seront cumulatifs par tour, et par compétition (mais pas par nombre de matchs du même tour).

Exemple : un arbitre ayant officié sur deux ¼ de finale et la finale de la compétition féminine et sur deux ¼ de finale et deux ½ finale de la compétition garçon percevra 5€ de bonus pour les ¼ de finale fille, 10€ pour la finale fille, 5€ pour les ¼ de finale garçon et 10€ pour les ½ finale garçon, soit un total de 30€ de bonus en plus de son indemnité d'arbitrage. A moins de 16 participants les bonus commencent à partir des ½ finales.

Le montant total des bonus sera pris en charge par le CRE Région Sud: la somme devra être avancée par le club organisateur, qui en sera remboursé par le CRE Région Sud à réception du compte-rendu de la compétition, dans un délai de 15 jours après l'épreuve. Au-delà, pas de remboursement.

Lors de plusieurs compétitions dans la même journée, l'indemnisation forfaitaire due aux arbitres se fait de la façon suivante :

Une journée comprend 7h d'activité sur plusieurs épreuves au maximum. Au-delà, une ½ journée complémentaire sera réglée. L'arbitre pourra exercer sur l'ensemble des épreuves prévues par l'organisateur.

#### e) Récompenses

Les 8 premiers seront récompensés en individuel, ainsi que les 4 tireurs de chaque équipe sur le podium.

Pour la finale des Loisirs-Vétérans, les 4 premiers des 4 catégories retenues.

Le club organisateur percevra, de la Ligue d'Escrime Région Sud, à titre d'aide, une somme forfaitaire de 30€ par catégorie récompensée, pour toutes les épreuves Région Sud de M11 à M20.

Le club organisateur peut doter sa compétition de toute récompense complémentaire, s'il le souhaite.

Un prix du « Fair Play » pourra être décerné à un tireur désigné par le Directoire Technique et les arbitres dans toutes les épreuves Région Sud et de la Zone Sud-Est. Ce prix récompensera le comportement particulièrement exemplaire et l'attitude sportive d'un tireur pendant la compétition.

#### f) Envoi des résultats

A l'issue de chaque compétition, au plus tard le lendemain matin, **l'organisateur devra mettre en ligne les résultats de la compétition sur l'extranet FFE** et les transmettre au Comité Régional (PDF).

**RAPPEL** : les clubs organisateurs conserveront les fichiers complets de la compétition jusqu'à la fin de la saison.

## **2. LICENCES, AFFILIATIONS ET CATÉGORIES D'ÂGES**

Licences et affiliations : Elles doivent obligatoirement être demandées via l'extranet FFE

Prix des Licences et affiliations, et catégories d'âges en annexe 2 (page 13).

### **3. RÈGLES MÉDICALES**

Cf. Règlement fédéral 2023/2024

### **4. CRITERES DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE**

#### ***Classement Régional M15 :***

<b>COMPÉTITIONS</b>	<b>COEFFICIENTS</b>
RÉGIONAL	1
ZONE	1,50
EPREUVE NATIONALE	2

**Classement actualisé après chaque compétition disponible sur le site du Comité Régional.**

#### ***Classement Régional M17/M20/SENIORS ET VÉTÉRANS (Cf règlement des épreuves FFE) :***

<b>COMPÉTITIONS</b>	<b>COEFFICIENTS</b>
RÉGIONAL / ZONE*	0,26
EPREUVE NATIONALE	1
CHAMPIONNAT DE FRANCE	1,5

#### ***Nous nous appuyerons sur le classement national***

\* Les points obtenus sur les épreuves régionales, identifiées par les comités régionaux, et figurant à leur calendrier, et dont l'effectif est supérieur ou égal à 8 tireur(se)s (sans limitation d'effectif pour les épreuves se déroulant dans les comités régionaux ultramarins).

#### **Sélection aux Zones et Circuits Nationaux**

- Zones : Ouvertes à toutes les catégories
- Challenge de France M13 individuel et équipe : Ouverte
- Circuits Nationaux : Ouverts M17, M20, Seniors
- M15 Demi-finale suivant QUOTAS distribués par la FFE

### **5. QUALIFICATIONS A LA FÊTE DES JEUNES**

#### **ENGAGEMENTS**

1. Pour les 8es et les 1/4 de finale, les engagements sont effectués par les clubs sur l'Extranet de la FFE, jusqu'au mercredi de la semaine précédant le début de l'épreuve, à 23 h 59.
2. Pour les épreuves de 1/2 finales, et la finale de la Fête des Jeunes, les engagements sont effectués par les comités régionaux sur l'Extranet de la FFE, jusqu'au mercredi de la semaine précédant le début de l'épreuve, à 23 h 59.

#### **SÉLECTION FÊTE DES JEUNES DES M15**

1. Par le classement National : les 40 premiers du classement national actualisé
2. Par les Quotas du Comité Régional Région Sud : distribué en fonction du classement régional.

## **6. QUALIFICATIONS À LA FÊTE DES JEUNES ET AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES**

- une épreuve régionale (Région Sud)
- deux épreuves de zone (AuRA + Région Sud + Corse) au fleuret et à l'épée, 1 zone au sabre
- une épreuve nationale au fleuret et à l'épée et 2 épreuves nationales au sabre

Pour constituer les équipes :

1. Les sélectionnés en individuel. Si les tireurs ou les tireuses sélectionnés en individuel sont plus que 4, les 4 premiers du Classement National constitueront l'équipe 1.
2. Les équipes seront complétées ou composés par des tireurs ou tireuses non sélectionnés en individuel. Ils seront pris dans l'ordre de **classement RÉGIONAL** actualisé des non sélectionnés.

Le Comité Régional peut présenter deux équipes par arme. Pour la deuxième équipe le comité Directeur décidera de la pertinence de l'engager en fonction des résultats des jeunes la composant.

## **7. CRITERES DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUEL ET PAR ÉQUIPES M17/M20/SENIORS**

Voir le Règlement Sportif National

## **8. VETERANS EPEE HOMME V1, V2, V3**

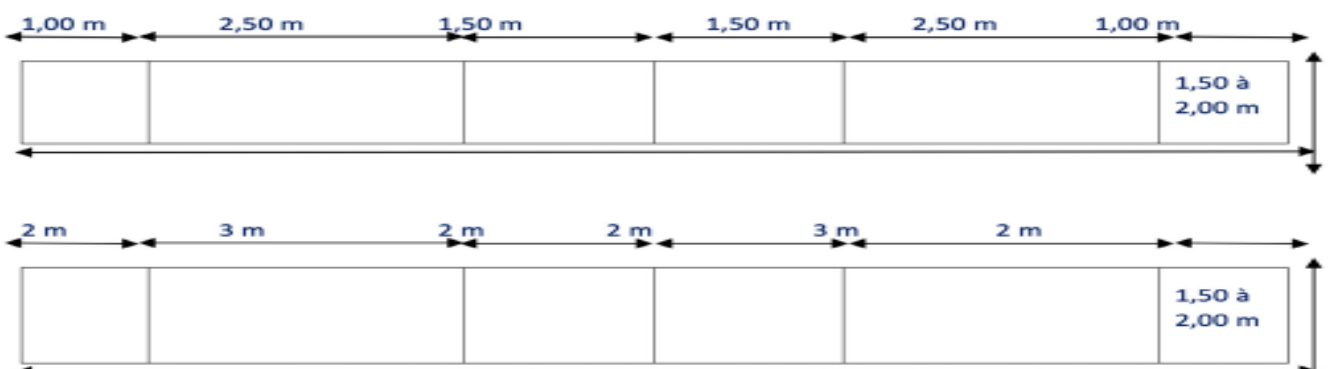
La sélection aux championnats de France V1, V2 et V3 se fera à 2 niveaux :

- Les 32 premiers du classement national, à jour à l'issue de la dernière épreuve nationale.
- + quota régional (Dans l'ordre de ce classement national)

## 9. RÈGLEMENT POUR ÉPREUVES DES JEUNES (CATÉGORIES M7 A M13)

ARMES	Catégories	Type de lame	Type de poignée	Nombre de touches et durée des assauts en poule (individuelle)	Nombre de touches et durée des assauts en TED (individuelle)	Rencontre par équipes	Dimensions de la piste	Type de matériel
<b>FLEURET</b>								
	M7-M9	0	Droite	3 touches (2')	6 touches (en 2X2' avec 1' de pause)	« Relais à l'italienne » à 2 ou 3 tireurs en relais de 3 touches	L: 10m l: 1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 350 N
	M11	0 ou 2		4 touches (2')	8 touches (en 2X2' avec 1' de pause)	27 ou 36 touches (9 relais de 3 ou 4 touches et 2') soit		
	M13	2	Libre	4 touches (3')	8 touches (en 2x3' avec 1' de pause)	36 touches (9 relais de 4 touches et 3')	L: 10m l: 1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous-cuirasse 800 N
<b>EPEE</b>								
EPEE	M7-M9	0	Droite	3 touches (2')	6 touches (en 2X2' avec 1' de pause)	« Relais à l'italienne » à 2 ou 3 tireurs en relais de 4 touches	L: 10m l: 1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 350 N
	M11	0 ou 2		4 touches (2')	8 touches (en 2X2' avec 1' de pause)	27 touches (9 relais de 3 touches et 2')		
	M13	2	Libre	4 touches (3')	8 touches (en 2x3' avec 1' de pause)	36 touches (9 relais de 4 touches et 3')	L: 10m l: 1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous-cuirasse 800 N
<b>SABRE</b>								
	M7-M9	0	Droite	3 touches (2')	6 touches (en 2X2' avec 1' de pause)	« Relais à l'italienne » à 2 ou 3 tireurs en relais de 4 touches	L: 10m l: 1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 350 N
	M11	0 ou 2		4 touches (2')	8 touches Pause à 4 touches au sabre	27 touches (9 relais de 3 touches et 2') 36 touches		
	M13	2	Libre	5 touches	10 touches (avec 1' de pause à 5)	36 touches (9 relais de 4 touches et 3')	L: 14m l: 1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous-cuirasse 800 N

FLEURET	Lame N°0	Lame N°2
Longueur max. de la lame	77 cm	82 cm
Longueur max. de l'arme	97 cm	105 cm
Diamètre max. de la coquille	90 mm	120 mm
EPEE	Lame N°0	Lame N° 2 max.
Longueur max. de la lame	77 cm	82 cm
Longueur max. de l'arme	97 cm	105 cm
Diamètre max. de la coquille	115 mm	135 mm
SABRE	Lame N°0	Lame N° 2 max.
Longueur max. de la lame	77 cm	82 cm
Longueur max. de l'arme	95 cm	100 cm
Diamètre max. de la coquille	125x140 mm	140x150 mm



## **10. FORMULES DES ÉPREUVES DE LA LIGUE D'ESCRIME**

### **Formule des épreuves individuelles :**

Deux formules sont préconisées :

a) 2 tours de poules de 5 à 7 tireurs avec décalage par club, on prendra en compte les 2 tours de poule, puis 2 tableaux l'un avec la première moitié des inscrits (T16, T32, T64 complet) et l'autre avec les tireurs restants.

b) 1 tour de poules de 6 à 7 tireurs avec décalage par club puis 1 tableau à l'issue du premier tour un tableau des vainqueurs et un tableau des perdants.

Toutefois la formule classique (Poule, TED) peut être utilisée en fonction du nombre de tireurs et de pistes disponibles.

### **FORMULE DES ÉPREUVES (à partir de la catégorie M15)**

- **En individuel** : un tour de poules de 6 ou 7 sans éliminés décalage par club + TED

Possibilité de faire 2 tours de poule sur le régional H2032 au sabre et en fonction des effectifs au fleuret et à l'épée.

- **En équipe** : seniors N3 : tableau direct avec possibilité de tirer les matchs de classement.

### **CLASSEMENT DES TIREURS EN DÉBUT DE TOURNOI**

Classement des tireurs pour l'entrée dans les poules :

#### **Filière H2032 - moins de 15 ans :**

- Tournoi régional H2032 classement régional 2023/2024
- 1er Tournoi de zone : Classement national s'il a été actualisé après l'épreuve régionale, ou suivant le classement des épreuves régionales (AuRA et Région Sud) (2 numéros 1, 2 numéros 2.....).
- 2ème Tournoi de zone : suivant le classement du premier tournoi de zone (Fleuret et épée)

Pour les autres catégories :

Suivant le classement national actualisé, les tireurs n'ayant pas de classement n'auront aucun indice de départ.

### **FORMULE DES ÉPREUVES LOISIRS**

#### **a) Horaires des compétitions**

Appel : 13 h 30

Scratch : 13 h 45

Début : 14 h 00

#### **b) Engagements des tireurs**

Les engagements se font de préférence sur l'extranet de la FFE avant le vendredi 23h59 précédant la rencontre.

Droit d'engagement : Individuel : 10 €

#### **c) Arbitrage**

A partir de 4 tireurs engagés par rencontre, l'inscription d'un arbitre est demandée.

Dans le cas où il y aurait une insuffisance d'arbitres, l'auto-arbitrage sera accepté.

Indemnisation arbitres :

- arbitre régional : 45 € la journée – En formation régionale : 30 € la journée

- arbitre territorial : 30 € la journée

- arbitre en formation territoriale : 25 € la journée

#### **d) Formules**

1 tour de poules Hommes puis 2 tableaux : le 1<sup>er</sup> avec les 16 premiers et le 2<sup>o</sup> avec les tireurs restants.

1 tour de poules Dames puis 2 tableaux : le 1<sup>er</sup> avec les 8 premières et le 2<sup>o</sup> avec les tireurs restants.

Les matches de classement ne seront pas tirés.

Elle peut être redéfinie en fonction du nombre de participants en accord avec ceux-ci.

Classement des tireurs pour l'entrée dans les poules suivant le classement régional de la saison précédente pour la première rencontre et le classement régional actualisé pour les suivantes.

Les tireurs n'ayant pas de classement n'auront aucun indice de départ.

#### **e) Récompenses**

Au minimum les 4 premiers de chaque rencontre sont récompensés.

Pour la finale, les 3 premiers du classement régional des 6 catégories sont récompensés.

#### **f) Envoi des résultats**

A l'issue de chaque compétition, les résultats de la compétition sont transmis au Comité Régional (PDF).

*RAPPEL : les clubs organisateurs conserveront les fichiers complets de la compétition jusqu'à la fin de la saison.*

#### **g) Classement régional**

Il est mis à jour par le cadre technique après réception des résultats en fonction du nombre de victoires remporté durant la rencontre

#### **h) Normes des tenues**

Cf. Règlement fédéral 2023/2024

#### **i) Calendrier**

Les clubs désirant se positionner pour l'organisation d'une rencontre doivent le faire avant le 31 octobre pour être intégré au circuit régional.

Projet de calendrier :

- 09/12/2023 Six-Fours
- 20/01/2024 Draguignan
- 27/01/2024 Cogolin
- 16/03/2024 Antibes (à confirmer)
- 08/06/2024 Monaco

**DANS TOUS LES CAS, LA RÈGLE DE LA COURTOISIE SERA APPLIQUÉE  
AINSI QUE LE R.I. POUR LES ÉPREUVES ET LES RÈGLEMENTS DE LA FFE**

## **11. NORMES DES TENUES**

Cf. règlement sportif fédéral 2023/2024 – Rappel Sous-cuirasse 800N obligatoire en M13.

Masque à double attaches obligatoire au 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour les catégories M17 et plus.

**Mousse sur bustier obligatoire pour les Filles M15 et plus**



# RÈGLEMENT FINANCIER

## 1. DROITS D'ENGAGEMENT

Droit d'engagement :

- Individuel : 10 € de M9 à Vétérans
- Equipes de 4 tireurs : 40 €
- Equipes de 2 tireurs M11 et M13 Hommes, Dames et Mixtes : 20 €

### RAPPEL CAHIER DES CHARGES : AIDE AUX CLUBS ORGANISATEURS

Une aide à l'organisation sera allouée aux clubs organisateurs, suivant le nombre de participants. Le compte-rendu est à retourner dans les 30 jours après l'épreuve (voir annexe 3, page 14)  
A l'exception des Circuits Nationaux, des Championnats de France et des Coupes du Monde.

Pour toutes compétitions sportives ou artistiques (individuel, équipe, mixte) :

de 1 à 10	50 €	de 51 à 60	140 €
de 11 à 20	70 €	de 61 à 70	160 €
de 21 à 30	80 €	de 71 à 80	180 €
de 31 à 40	110 €	de 81 à 90	200 €
de 41 à 50	120 €	de 91 à 100	220 €

au-delà : 20 € par tranche de 10

Aide à l'arbitrage :

De plus, au cas où un organisateur aurait un déficit entre le montant des engagements et le versement des indemnités d'arbitrage, la Ligue d'Escrime Région Sud le prendra en charge.  
Cette indemnité sera versée après envoi du compte rendu financier portant sur les engagements et l'arbitrage, avec copie à la CRA.

Le montant total des bonus sera pris en charge par la Ligue d'Escrime : la somme devra être avancée par le club organisateur, qui en sera remboursé par la Ligue d'Escrime à réception du compte-rendu de la compétition, dans un délai de 30 jours après l'épreuve. Au-delà, pas de remboursement.

## 2. AIDES AUX TIREURS DE LA LIGUE D'ESCRIME REGION SUD

Les demandes se feront impérativement par les clubs, dans les 30 jours suivant l'épreuve, à l'aide du formulaire en annexe 5 (page 16), accompagnées de la feuille de route et du classement final de la compétition.

Aide à la pratique Sport-Santé :

Part Comité Régional, 7,50 €, remboursée au club par pratiquante licenciée dans un club d'escrime proposant la pratique avec un Maître d'armes formé ou en formation « Solution Riposte Escrime et Cancer du Sein ».

**Remboursement aux tireurs M15 :**

**Stage National de Vichy :**

Une aide sera apportée aux escrimeurs sélectionnés : Forfait 100 €

## **Fête des Jeunes :**

Pour la Fête des Jeunes, la Ligue d'Escrime engage tous ses tireurs (individuels et équipes) sur l'extranet de la FFE.

## Tireurs :

- Individuel : Gestion clubs. Forfait déplacement et hébergement de 150 € pour les tireurs classés de 1 à 4

- Equipes : Gestion clubs. Forfait de 150€ par équipier\* des équipes classées en N1.

\*si un remboursement a déjà été perçu pour l'individuel, le tireur obtiendra un forfait de supplémentaire de 100€.

## Capitaines d'équipes :

Prise en charge de la journée 140€ payée par CEA, plus repas du dimanche midi, sur présentation d'une note frais (en ligne [ici](#))

\*les capitaines seront désignés en fonction du nombre de tireurs sélectionnés dans l'équipe licenciés dans leur club.

Dans le cas où il y aurait 4 ou 2 clubs représentés dans l'équipe de la ligue, l'enseignant du tireur le mieux classé au classement national actualisé après le circuit national M15 H2032 sera désigné.

En cas de désistement, le capitaine sera nommé par le comité directeur de la ligue d'escrime.

## Arbitres de la Ligue d'Escrime :

Prise en charge, sur justificatif, du transport SNCF 2ème classe ou équivalent, et des frais d'hébergement (règlement FFE) ; ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 45 €.

## **Aide FFE aux organisateurs d'épreuves H2032 M15**

	<b>Zone</b>	<b>Nationale</b>
1 arme	135 €	200 €
2 armes	240 €	350 €
3 armes	345 €	500 €
4 armes	415 €	600 €
5 armes	515 €	750 €
6 armes	620 €	900 €

Aide à formuler auprès du service comptable de la ligue

## **Aide FFE aux sportifs :**

Au cours de la saison 2023/2024, lorsqu'un(e) tireur (se) sera autorisé(e), par la commission d'armes dont il dépend, à participer, à ses frais, à une épreuve dite sélective. Il (elle) verra ses frais de transport pris en charge par la fédération s'il termine :

- dans les 16 premier(e)s de cette épreuve pour les seniors,
- dans les 8 premier(e)s de cette épreuve pour les M20,
- dans les 8 premier(e)s de cette épreuve pour les M17.

Aide à formuler auprès du service comptable de la FFE

## **Remboursement aux tireurs M17 et M20 :**

Championnats de France N1 individuel : classés de 1 à 3 (podium) : Forfait déplacement et hébergement de **150€**

**M20 Tournois Coupe du Monde juniors en dehors du Territoire National** : forfait de **200 €** aux tireurs M20 et M17 figurant sur la feuille de route et autorisés à participer à leurs frais par la Fédération Française d'Escrime.

**M17 Tournois Européens en dehors du Territoire National** : forfait de **200 €** aux tireurs M17 et M15 figurant sur la feuille de route et autorisés à participer à leurs frais par la Fédération Française d'Escrime. Contraintes de remboursement : participation au tableau de 64.

### **Remboursement U23 :**

Forfait de **400 €** aux qualifiés aux Championnats d'Europe.

Forfait de **150 €** pour les classés de 1 à 4 aux épreuves sélectives aux championnats d'Europe.

### **Remboursement Seniors :**

Forfait de **200€** aux tireurs figurant sur la feuille de route et autorisés à participer à leurs frais par la FFE.

Forfait de **200€** aux tireurs handi-fauteuil figurant sur la feuille de route de la FFH

*Contraintes : jusqu'à 3 participations aux tournois de coupe du monde seniors, hors territoire national.*

Aide aux tireurs handi-fauteuil réalisant un podium aux Championnats de France Handi-fauteuil.

1<sup>er</sup> 300 € / 2<sup>ème</sup> 200 € / 3<sup>ème</sup> 100 €

Aide aux équipes réalisant un podium aux Championnats de France N1 Seniors Hommes et Dames :

1<sup>er</sup> 1.000 € / 2<sup>ème</sup> 800 € / 3<sup>ème</sup> 600 €

## **2. AIDES AUX COMITES DEPARTEMENTAUX**

Par convention, versement d'une participation financière, dont le montant sera déterminé et validé par l'Assemblée Générale, au Comité départemental par la Ligue d'Escrime, soit 5 € par licencié, saison N-1, hors les licences dites annexes, santé, handi, bénévole et pass'découverte.

## **4. STAGES SPORTIFS, REGROUPEMENTS ET FORMATION**

Les intervenants seront indemnisés, par CEA, selon les modalités suivantes :

La journée : **140 €** net. Déplacement : 0,35€/km + péage

Les participants aux stages sportifs et regroupements devront régler et valider leurs présences par leurs clubs et se conformer aux exigences pré requises. Dans le cas contraire, les tireurs se verraient dans l'impossibilité de participer aux épreuves suivantes.

Le droit d'entrée à la formation des Brevets Fédéraux est fixé à **330 €** animateurs et **380 €** éducateurs.

Le droit d'inscription à la Journée Nationale d'Arbitrage est fixé à **12 €**

Toutes demandes de remboursement doivent être adressées à [compta@escrime-regionsud.fr](mailto:compta@escrime-regionsud.fr)

Avec copie à [contact@escrime-regionsud.fr](mailto:contact@escrime-regionsud.fr)

## **STAGE DE DETECTION M13**

### **DE LA LIGUE D'ESCRIME REGION SUD AUX 3 ARMES**

**Objectif : détecter, puis accompagner des jeunes qui voudraient s'orienter dans une pratique intensive**

#### **Critères de sélection :**

L'Equipe Technique Régionale prendra en compte :

- Les comportements lors des regroupements régionaux
- Les résultats à la compétition régionale

Nombre de participants : 36 sur l'ensemble des 3 armes

### **Entraînement Régional Fleuret / Sabre**

L'entraînement régional de fleuret se déroule le mercredi après-midi de 16h00 à 19H00 au CREPS d'Aix-en-Provence à partir de janvier 2024 au plus tard.

L'entraînement régional au sabre : en attente

L'entraînement régional à l'épée : en attente

Fleuret : Cotisation de 50€

Sabre : en attente

Épée : en attente

Il a pour objectif d'aider les jeunes compétiteurs de la Région Sud, de M13 (2 années) à M17, à se préparer aux épreuves suivantes : Circuits nationaux, Circuits Européens, Championnats de France, Fête des jeunes.

Le CRE Région Sud a la possibilité de proposer à 16 jeunes, ce temps de préparation.

Pour y accéder les compétiteurs doivent :

- Etre capable d'effectuer un entraînement de trois heures avec le Pôle Espoirs
- Avoir une pratique régulière, minimum 2 fois par semaine en club
- Participer aux épreuves du Circuit national
- Avoir une motivation marquée pour l'escrime de compétition

Les escrimeurs suivants seront prioritaires dans la liste des 16 :

- Les M15 ayant participé à la FDJ en 2023 et qui ont fini dans les 64 premiers – 8 D et 12 H
- Les M17 étant qualifiés aux championnats de France N1 et les tireurs classés dans les 75 premiers du classement national 2022-2023 M17
- Les M20 ayant qualifiés aux championnats de France N1 et les tireurs classés dans les 90 premiers du classement national 2022-2023 M20

Comment y participer :

**Par une demande du Maître d'Armes au C.T.F. par mail : [technique@escrime-regionsud.fr](mailto:technique@escrime-regionsud.fr)**

## TARIFS 2023/2024

Approuvés lors du Comité Directeur du 1er juillet 2023  
Mis en vigueur du 1er septembre 2023 au 31 août 2024

### AFFILIATIONS

NOMBRE DE LICENCIES 2022/2023	TARIF CLUB
0-20	60 €
21-50	
51-100	90 €
101-150	
151 et +	120 €

### LICENCES

TARIFS PAR CATEGORIES						
OPTION D'ASSURANCE	M5 à M7	M9	M11 à VETERAN	ENSEIGNANT	ARBITRE	DIRIGEANT
P	28,49 €	52,49 €	64,49 €	64,13 €	64,49 €	41,49 €
0	29,00 €	53,00 €	65,00 €			42,00 €
+	29,58 €	53,58 €	65,58 €	67,76 €	65,58 €	42,58 €

TARIFS SPECIAUX						
OPTION D'ASSURANCE	FFE HANDI	SANTE	PASS' DECOUVERTE	BENEVOLE ACCOMPAGNATEUR	SABRE LASER	ESCRIME ARTISTIQUE
P	17,49 €		4,49 €	2,49 €		27,49 €
0	18,00 €		5,00 €	3,00 €		28,00 €
+	18,58 €		5,58 €	3,58 €		28,58 €

### ASSURANCES

**Option P** : Le licencié décide de ne pas souscrire au contrat collectif « Accident Corporel ».

Lors de son adhésion à la licence FFE, il n'acquiesce pas le montant de la prime d'assurance correspondante et ne bénéficie d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFE.

Il atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer.

**Options 0/+** : cf mémento de la Fédération Française d'Escrime

**Attention :**

Une fois la licence validée par le club, il n'est plus possible de modifier l'assurance pour le reste de la saison.

**Compte-rendu d'épreuve**  
**Saison 2023/2024**

**NOM DE L'EPREUVE :****DATE :****LIEU :****CLUB ORGANISATEUR :****HORAIRES : DEBUT :****FIN :****CATEGORIES ET NOMBRE DE PARTICIPANTS (DETAIL DES MONTANTS EN PAGE 9) :**

	M9	M11	M13	M15	M17	M20	Seniors	Vétérans
DAMES								
<i>SOUS TOTAL (€)</i>								
HOMMES								
<i>SOUS TOTAL (€)</i>								
MONTANT (€)								

**ARBITRAGE** : Joindre le compte-rendu financier complété (cf : annexe 4 page 15)**RECOMPENSES** : Remboursement forfaitaire de **30€** par catégorie de M11 à M20 :

..... (Nombre de catégories) x 30 € = ..... €
---

**PROBLEMES RENCONTRES :**

-  
-  
-  
-  
-

Fait à :  
Le Président du club :

**COMPTE-RENDU FINANCIER D'ARBITRAGE**

<b>ORGANISATEUR :</b>		<b>ARBITRE REFERENT :</b>	
<b>EPREUVE :</b>		<b>NB ENGAGEMENTS HOMMES</b>	
<b>DATE :</b>		<b>NB ENGAGEMENTS DAMES</b>	
<b>LIEU :</b>		<b>NB TOTAL ENGAGEMENTS</b>	€

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>CLUB</b>	<b>NIVEAU</b>	<b>INDEMNITES</b>	<b>BONUS</b>	<b>JUSTIFICATIF BONUS</b>
				€	€	
				€	€	
				€	€	
				€	€	
				€	€	
				€	€	
				€	€	
				€	€	
				€	€	
				€	€	
				€	€	
				€	€	
				€	€	

**AIDE AUX TIREURS DU COMITE REGIONAL D'ESCRIME REGION SUD**

<b>EPREUVE</b>	<b>DATE</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>CLUB</b>	<b>CLT</b>

**SIGNATURE DU TIREUR**

**DATE**  
**SIGNATURE DU RESPONSABLE DU CLUB**  
**et TAMPON**